

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. LEMAIRE Antoine, Maire.

Etaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, GRIMPLET, VENANT-VALERY,
Mme. WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. CAMUS qui donne pouvoir à M. MARTINET,
M. FERGEAU qui donne pouvoir à M. MACADRÉ,
M. SOULIER qui donne pouvoir à M. LEMAIRE,
M. LEGRAND qui donne pouvoir à M. CHILD,
M. HATTERER,

Monsieur Venant-Valéry est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du dernier procès-verbal**
- 2. Délibération portant sur l'adoption du rapport d'activité 2022 de la CUGR**
- 3. Délibération activité sportive**
- 4. Questions diverses**

1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 05 octobre 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2 / Délibération portant sur l'adoption du rapport d'activité 2022 de la CUGR (délibération 2023-11-26D) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2022,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3/ Délibération activité sportive : (délibération 2023-11-27D)

Monsieur le Maire informe que suite au départ de monsieur DUVAL prestataire des cours de CIRCUIT TRAINING, Monsieur BADJIKA Julien le remplacera à compter du 08 novembre 2023 au 15 juillet 2024, les mardis, à raison de 32 séances d'1 heure avec possibilité d'ouvrir un second cours selon le nombre de participant.

Le prix de sa prestation sera facturé 34 € la séance d'1 heure et pourra être révisé à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'adhérents.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3 / Questions diverses :

- Monsieur le Maire lit les propositions reçues à ce jour, par les administrés, concernant l'aménagement du skate parc.
- Une réunion de la commission de contrôle aura lieu mercredi 6 décembre afin de contrôler les inscriptions et radiations sur la liste électorale.
- L'école primaire de Saint Thierry a fait une demande de subvention exceptionnelle pour un projet éducatif qui aura lieu en mai 2024. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accorde une subvention de 1000€ pour ce projet.
- Monsieur le Maire présente le devis d'un abri de bus pour un montant de 4675€ HT. Le Conseil Municipal décide de continuer les recherches.

Tour de table :

- Monsieur Child présente un nouveau projet d'illumination de Noël sur la façade de la mairie avec guirlandes et projecteurs. Les projecteurs pourront être installés toute l'année puisque la couleur est variable.
- Madame Brenot rappelle que les chiens sont interdits au skate parc et qu'un panneau doit être réinstallé.
- Madame Waitasreck remercie les personnes qui ont participé à la fête d'Halloween organisée par la Comité des Fêtes. Elle informe que le Noël des enfants aura lieu le 15 décembre, et qu'à partir de cette année le Comité des Fêtes met en place le repas des aînés une année sur deux avec une distribution de colis l'année où il n'y a pas de repas (les inscriptions seront déposées dans les boîtes à lettre des aînés de la commune).
- Monsieur Martinet informe que des écorces pour les jeux au skate parc ont été commandées et seront installées prochainement.

Prochain Conseil Municipal prévu le 14 décembre 2023.

La séance est levée à 22h50

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD
S. FERGEAU ABS	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND ABS	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK